

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 26.06.2025

Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2025-03-46 - HABITAT (8.5) – BILAN DU DISPOSITIF D'AUTORISATION PREALABLE DE MISE EN LOCATION - DIT PERMIS DE LOUER - DE LA VILLE DE TOUL

DATE DE CONVOCATION : 19 JUIN 2025

DATE DE PUBLICATION : 1^{er} JUILLET 2025

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	FONTAINE André, TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, HENRION Martine (ayant la procuration de PICARD D.), BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LELIEVRE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN V.), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean-Luc (départ à compter de la 2025_03_04), PAYEUR Emmanuel (départ à compter de la 2025_03_05), VARIS Pierre, CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de STAROSSE JL. à compter de la 2025_03_04), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de KNAPEK P.), MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER AH.), GUILLAUME Isabelle, DOMINIAC Bernard, WINIARSKI Patricia, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël (ayant la procuration de CARON JF.), LALANCE Corinne, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BROUSSIER Cyril (ayant la suppléance de MANSUY T.), PIERSON Chantal (ayant la procuration de SEGAULT JF.), CHAPUY Jacques, HENNEBERT Philippe, MOUROLIN Patrick (ayant la suppléance de MATTE JF.), COLIN Xavier, CHENOT Tony, HARMAND Alde (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), DICANDIA Chantal (ayant la procuration de BONJEAN M.), ADRAYNI Mustapha, ALLOUCHI Malika, RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de CAULE E.), ASSFELD LAMAZE Christine, CHANTREL Nancy (ayant la procuration de GUEGUEN M.), BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick (ayant la procuration de ERDEM O.), SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	PICARD Denis, SEGAULT Jean-François, RADER Audrey-Helen, KNAPEK Patrice, MONALDESCHI Philippe, ROSSO Michel, CARON Jean-François, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, MATTE Jean-François, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, BONJEAN Myriam, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, CAULE Emeline, GUYOT Gilles, LAMBERTY Jean-Pol.
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 11 Procurations. De la 2025_03_04 à la fin : 12 Procurations.
<u>Avis de suppléance :</u>	3 Suppléances.
<u>Secrétaire de séance :</u>	WINIARSKI Patricia
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2025_03_03 : 55 Présents. A la 2025_03_04 : 54 Présents. De la 2025_03_05 à la fin : 53 Présents.
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2025_03_04 : 66 votants. De la 2025_03_05 à la fin : 65 votants.

Via son PLUiH, la CC2T souhaite, conformément à une des orientations « *poursuivre le processus de valorisation urbaine et villageoise* » en accompagnant, entre autres, des dispositifs existants de requalification du parc privé ancien et spécifiquement sur le centre de Toul (ex. OPAH RU, couleurs de quartier...).

L'Autorisation Préalable de Mise en Location (APML) mise en place depuis le 1er juin 2022 a confirmé l'utilité de ce dispositif sur l'amélioration des logements privés mis en location sur ce secteur du centre ancien (ex. mise aux normes...).

Comme la loi le prévoit, un bilan de ces APML doit être établi et l'EPCI doit délibérer. La ville a donc fourni à la CC2T les informations chiffrées suivantes :

	Bilan		
	Juin 2022 - décembre 2024		
	2022 (juin à déc.)	2023	2024
TOTAL (dossiers déposés)	112	143	163
DECISIONS FAVORABLES (sous réserves)	101	109	92
DECISIONS FAVORABLES SIMPLES	6	16	44
DECISIONS FAVORABLES (avec recommandations)	0	0	4
DECISIONS REFUS	5	14	3
SANS SUITE	0	2	5
DOSSIERS NON COMPLETES	0	2	12

Le bilan exhaustif est disponible sur simple demande auprès du pôle développement.

Vu la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, dite loi ALUR, notamment ses articles 92 et 93,

Vu la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant, dite loi ELAN, en particulier son article 188,

Vu le décret n° 2016-1790 du 19 décembre 2016 relatif aux régimes de déclaration et d'autorisation préalable de mise en location de logements,

Vu le Code de l'Habitation et de la Construction et notamment ses articles L.635-1 à L.635-11 et R.635-1 à R.635-4,

Vu l'arrêté préfectoral fixant les derniers statuts de la CC2T, et plus particulièrement sa compétence « politique du logement et du cadre de vie »,

Vu la délibération n° 2023-03-01 en date du 15 juin 2023 par laquelle la CC2T approuvé son PLUi valant Programme Local de l'Habitat,

Vu la délibération communautaire n° 2021-05-26 du 07 octobre 2021 déléguant à la Ville de Toul la mise en place et la gestion de l'APML jusque novembre 2024,

Vu la délibération du Conseil municipal de Toul en date du 17 novembre 2021 décidant d'instaurer le dispositif de l'APML, en application de l'article L.635-1 et suivants du CCH,

Vu l'examen en commission Urbanisme et Habitat du 13 mai 2025,

Les élu(e)s du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de :

- **Valider le bilan pluriannuel d'APML de la Ville de Toul sur le périmètre Intra-Muros,**
- **Autoriser monsieur le Président à signer toutes les pièces et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 01/07/2025 à 10h33

REÇU EN PREFECTURE
le 01/07/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-054-200070563-20250626-2025_03_46-